

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 835-2018

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Que les membres du conseil de la Municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 13 août 2018, le règlement 835-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 15 août 2018.



Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-Trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal et à Place Francoeur.

Donné à Saint-Apollinaire le 15 août 2018.



Martine Couture,
Directrice générale
Secrétaire-Trésorière